

1
(N° 144.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1837.

Sous-amendement à l'amendement de M. DE PUYDT.

Avances à faire , au taux de quatre pour cent l'an , aux sous-officiers qui
seraient promus au grade de sous-lieutenant , et remboursables par des rete-
nues annuelles de cinquante francs , au moins. fr. 70,000

F.-A. VERDUSSEN.